

Mémoires de luttes : quelques constats et réflexions

Intervention de Josette Roudaire au colloque « Femmes - cancer - Travail »

Institut Syndical Européen (ETUI) – Bruxelles - 4 décembre 2018

Un petit retour sur l'usine Amisol, 1915 à 1974 à Clermont-Ferrand, dans le Puy de Dôme, en France. Amisol est une manufacture d'amiante et d'isolants que d'ailleurs on appelait couramment, « l'amiante ». La fibre y arrivait brute et toute la chaîne des opérations se faisait sur place : cardage, filage, tissage, tressage, bourrelets d'amiante, tissus d'amiante, etc, etc... C'était vraiment la « planète amiante ». Il faut rajouter, bien sûr, le benzène, le graphite, la bakélite et de nombreux produits toxiques à usage quotidien, qu'on trouve quasiment dans toutes les usines. La densité de poussière était cent fois, mille fois au delà ce qu'on appelle aujourd'hui la valeur limite, la norme.

Deux cent soixante et onze personnes y travaillaient encore à la fermeture. Aucun suivi correct n'était pratiqué, plutôt le contraire, aucune information, pas de précautions, pas de prévention, pas d'aspiration, pas de masque, rien, rien de rien. Pas de reconnaissance non plus des maladies professionnelles, forcément, reconnaître des maladies c'est afficher le danger. Pourtant des personnes baignaient dans cette ambiance, quelques fois depuis 40 ans. Aucun malade dans cette situation, cela relève de l'impossible ! Aucune information de la part de l'employeur, aucune information des médecins du travail qui s'y sont succédés. Voilà le tableau effroyable mais bien réel, et le 13 décembre 74 : la fermeture tombe.

Comme syndicalistes nous avons mobilisé les ouvriers. Ensemble on a décidé l'occupation de l'usine avec cette revendication : l'emploi, la réouverture, la reprise de l'usine.

Il y a souvent des discussions, des questions et des remarques autour de ce fait: « Vous vouliez la réouverture de l'usine, comment est-ce possible ? ». Pour comprendre, il faut donc se remettre dans le contexte de l'époque. En 74, quelle information avions-nous alors à propos de l'amiante? Aucune. Ceux qui savaient dans la société, parce qu'il y en avait, se taisaient, dissimulaient, trichaient, mentaient, falsifiaient, la chambre patronale et ses experts médicaux en première ligne.

Les pouvoirs publics n'étaient pas en dehors de cette logique. Pour eux aussi, le travail dans ce genre d'usine est acceptable pour les ouvriers. La question ne se pose même pas : l'usine c'est moche, c'est sale, mal payé, ça pue, ça pollue, trop souvent ça tue même. Dans cette société, il n'y a rien d'anormal, pire même, c'est l'ordre des choses, l'ordre du monde. J'ajouterais l'ordre de leur monde.

Une place pour chacun, chacun à sa place. Je ne crois pas exagérer : j'ai encore en mémoire les attitudes, les expressions de la direction face aux ouvriers venus demander des comptes au PDG et au Directeur le jour de l'annonce de la fermeture. C'est bien ça, chacun à sa place.

On peut, avec le recul, analyser tout cela, c'est toujours plus facile après. A l'annonce de la fermeture, il fallait voir l'état de choc. Il faut, je crois, s'en souvenir définitivement. Une fermeture d'usine avec le licenciement de tous, sur le champ, c'est un drame qui balaye tout. C'est une noyade, un divorce, une expulsion, tout à la fois. On perd ses attaches, ses collègues, ses camarades même, ceux avec qui on est tous les jours depuis des années, on perd des lieux, des horaires, un rythme, ceux qui organisent la vie. On perd ses revenus aussi, les revenus de son travail. Sa paye, ça n'est pas la même chose qu'une indemnité chômage. On devient chômeur, chômeuse, un terrain vague, une friche, une chaume, ce qui reste après la moisson.

En quelques minutes on change de monde, on sort du monde. L'occupation de l'usine répond alors aussi à cette situation, à cet état, à cela, rester dans le groupe, dans la société, en ayant un rôle, une activité, une fonction si possible. Une occupation d'usine est toujours ponctuée d'initiatives, d'actions. Il faut se donner un but, des objectifs, des perspectives. On prépare des manifestations, des délégations, on fait des tracts qu'il faut diffuser, Il faut écrire au préfet, aux ministres, secouer les députés, alerter les médias, organiser et aller aux réunions syndicales. On a fait tout cela avec sérieux et application, courage, culot même quelques fois. C'est assez banal, c'est le lot de tous ceux qui se trouvent dans cette situation. Ça s'appelle se défendre, se battre au bon sens du mot, organiser la solidarité. Il fallait aussi se préoccuper de l'opinion publique. On a donc fait des opérations portes ouvertes et des tas d'autres initiatives, sans oublier de faire attention aux nôtres. Amisol en décembre 74 c'était beaucoup de personnes qui vivaient au jour le jour. Des vies très précaires comme on dit aujourd'hui, des femmes seules avec des enfants à charge et des pères qui ne payaient pas toujours la pension alimentaire, des femmes dont les enfants avaient grandi et qui espéraient trouver une indépendance, des travailleurs immigrés hommes et femmes, des jeunes sans formation. On avait tout cela en charge, on était tout cela. Il fallait avancer. On ne savait pas forcément exactement où on allait mais ce sentiment puissant qu'il fallait rester ensemble, qu'il fallait faire quelque chose ensemble, était comme un impératif. Parmi les actions, la plupart ressemble à celles de toutes les luttes. Je voudrais cependant en signaler une parce qu'elle est plus douce dans ce paysage sinistre. Une action de solidarité a pris la forme d'un parrainage. Des syndicats CGT d'entreprises du département avaient en charge les familles

d'Amisol et, ainsi assuraient la rentrée des classes, les anniversaires, Noël et le soutien courant. C'était très fort.

C'est une solidarité de lutte qui réchauffe, qui permet d'espérer. Par ce canal-là, il y a eu du mélange, des rencontres, des surprises, du partage, des découvertes, des gens interloqués. C'est de cela aussi qu'on a été riches. Ces moments ont dû forger des résistances intérieures pour après, pour toujours peut être même.

Et puis un jour une délégation de l'université de Jussieu, Paris, est venue à notre rencontre. Parmi eux Henri Pézerat, celui par qui presque tout est arrivé dans l'affaire de l'amiante. Parce qu'à la Faculté de Jussieu, l'amiante qui avait été floquée partout, se retrouvait dans les labos universitaires. Les plus engagés d'entre les travailleurs scientifiques ont pu devenir très vite des experts absolus et tout savoir sur la poussière du diable. Ces universitaires, parce que militants, il faut le souligner, c'est essentiel, ont entrepris une sorte de tour de France des usines qui travaillaient l'amiante. Des journaux nationaux ayant relaté notre lutte, une délégation du collectif intersyndical sécurité des universités Jussieu a débarqué à Clermont et à découvert Amisol.

Amisol, ses montagnes d'amiante, ses ateliers insalubres, ses lieux à l'abandon, ses ouvriers en vrac aussi, en quelque sorte. Mais, au milieu de cela, notre combativité. Il fallait agir, même si cela n'était pas simple, ni pour eux les scientifiques, ni pour nous. Henri Pézerat et le collectif ont très vite senti qu'il fallait avancer avec précaution, certes, mais qu'il y avait l'obligation de dire, d'informer. Il est sûr que l'alliance entre eux et nous permettait de franchir une étape nouvelle¹.

Je vais très vite pour dire ces moments cruciaux mais après des hésitations, quelques faux pas aussi liés à notre différence de mondes, à notre différence de situations à ce moment précis, le chemin de la lutte, de la confiance, allait ouvrir le passage, à ce moment exceptionnel de lutte commune. L'heure était venue, une nouvelle étape allait être franchie : l'amiante tue ! Ce mot clé une fois avalé, la suite allait être celle-ci : Amisol ne pouvait pas, ne devait pas rouvrir. Par contre, il fallait des bilans de santé, des reconnaissances de maladie professionnelle, des préretraites, des formations, des reclassements, et une législation contraignante. On a eu les examens médicaux en 77, c'était un engagement ministériel. Des reclassements ont été obtenus, dans quelques mairies, à l'hôpital et dans quelques entreprises, mais il y a eu beaucoup de casse. Il faut souligner que c'était sans commune mesure avec ce qui se passe aujourd'hui quand il y a des fermetures d'usine. On a arraché des années, plusieurs années d'indemnisations supplémentaires, c'était possible à

¹ Les militants du collectif Intersyndical Sécurité des universités Jussieu ont publié un ouvrage de synthèse sur l'amiante, ses dangers, les stratégies des industriels et les luttes engagées en France et ailleurs. Ce livre est toujours disponible aux Editions La Découverte (Paris) https://editionsladecouverte.fr/catalogue/index-Danger__amiante_-9782707109569.html

l'époque. C'était cela Amisol, l'usine et la première bataille contre l'amiante dans les années 70. En France, autour de nous, ailleurs dans d'autres pays, Annie Thébaud-Mony ici présente pourrait en témoigner, les questions de l'amiante faisaient l'objet de débats très animés. Des luttes naissaient, les organisations de consommateurs dénonçaient les vins filtrés à l'amiante, les flocages des bâtiments, tout cela était sur la table. La résistance patronale, les résistances patronales étaient vives et se dessinait déjà la stratégie de la dissimulation. Cette démarche, qui devait aboutir en 82 à la création du Comité Permanent Amiante, l'officine chargée d'anesthésier et mystifier le monde, ce qui a permis aux industriels en France de finir d'utiliser et d'amortir jusqu'à la corde leurs usines et leurs stocks. Un des problèmes qui très vite s'est trouvé au coeur de toutes nos démarches, de tous les débats, a été l'attitude du corps médical, des médecins du travail, mais aussi le rôle des structures qui sont chargées d'assurer la veille sanitaire. On se trouvait pratiquement toujours en situation d'opposition, d'adversité, de conflits même. Leur discours était toujours sur le mode tranquillisant : « Bien sûr, ce n'est pas très bien l'amiante, mais pas tant que ça. Et puis il faut faire la différence entre les amiantes, il y a la blanche, il y a la bleue... Vous exagérez sûrement un peu... ». Pour finir avec cette sentence qui arrivait immanquablement : « Je suis médecin, moi, je sais. » Sous-entendu : « vous ne savez pas », et tout aussi sous-entendu : « restez à votre place ». Cela révèle un certain mépris qui peut nous mettre très facilement en difficulté, perturber et faire perdre confiance, faire perdre pied, faire vaciller même. Il ne faut jamais négliger ce mal être qu'engendrent ces rapports, ces situations. Ce corps médical qui a une certaine aura, l'assurance de ceux qui vous soignent, qui quelques fois vous sauvent, ceux qui ont fait des études et ne manquent pas de le signaler, ceux qui ont des diplômes et le disent, un bon statut, de bonnes manières... le confort et l'entre soi. Et nous en face, que pèse-t-on ? Il nous a fallu apprendre à ne pas se faire prendre au piège, à ne pas se sentir « petit », à ne pas se sentir « moins », « inférieur ». C'est un apprentissage. Parler des différences, de couleur, d'origine, etc.. c'est encore admis dans la société, dans le débat encore un peu. Mais les différences sociales on en parle beaucoup moins. Pourquoi à l'Assemblée Nationale en France, par exemple, à un ou deux cas près, il n'y a pas d'ouvriers. Il faut donc apprendre à se forcer souvent, mais à assumer, à exprimer notre position sociale, à utiliser nos mots, notre vécu, à assumer aussi éventuellement notre ignorance mais quand même à avoir conscience de son savoir qui, s'il est autre, n'en est pas pour autant négligeable. On a fait cette formation là sur le tas. On ose espérer, sans en être très sûrs, que nos confrontations on fait faire une formation aussi aux médecins. Tout cela a duré des années. C'était la première étape de notre lutte, ce moment de notre histoire où tout a basculé.

Pour être très précis quant au chapitre des morts et des malades d'Amisol, il faut souligner, parce que la démarche est importante, que c'est Henri Pézerat qui nous a presque tenu la main pour compter les morts d'Amisol, pour que notre prise de conscience évolue, murisse. C'est à peine croyable à dire comme ça mais il ne nous était pas venu à l'esprit de faire la liste, et encore moins l'addition des morts et des malades. Il fallait pourtant le faire, dire « Thérèse, Aline sont malades » ou « André, Colette sont morts », depuis la fermeture de l'usine, et dire 13 morts en quelques mois c'est plus du tout pareil. Le chiffre est la mise en commun, le rapprochement des victimes, c'est un acte politique. Amisol a tué. Cette expérience que nous avons fait pendant ces années dans un autre contexte social nous a permis de voir les choses autrement, nous a donné un bagage essentiel. C'est sûrement celui qui nous a permis d'engager la deuxième étape de cette lutte. Cette fois, c'était clairement les victimes contre l'amiante pour l'interdiction et la réparation. Nous avons gardé des liens et gardé en tête les engagements ministériels qui se sont avérés non tenus, ce qui est assez courant. Le suivi médical, le suivi post-professionnel qui aurait dû permettre de reconnaître les maladies professionnelles qui allaient forcément arriver. Tout cela était resté lettre morte jusqu'au jour où on a décidé de relancer la machine après un contact avec Henri Pézerat. On a invité les anciens d'Amisol à une réunion, un peu rapidement, à laquelle 25 personnes se sont retrouvés. Le CAPER est né de cette réunion.

Le climat général avait un peu changé. On était en 1995. Les questions de la santé au travail, des pollutions industrielles, de l'environnement, commençaient à émerger, tandis qu'éclataient les scandales sanitaires. Apparaissaient aussi les connivences, les complaisances, les conflits d'intérêt. Nos interlocuteurs étaient un peu moins flamboyants qu'en 1975-76, le rapport avait sensiblement changé. Les médecins du travail, les services administratifs des caisses primaires d'assurance-maladie, les services prévention de la sécurité sociale faisaient cette fois un peu profil bas. Ils se retrouvaient en situation d'accusés non seulement face à nous qui avons la certitude d'avoir été trompés, mais aussi à l'opinion publique. Tout cela nous donnait de l'assurance. On était toujours là du côté des victimes et l'histoire, alors, allait dans notre sens. Portés par la lutte et le vent qui tournait, le suivi médical a pu être mis en place. La première année de ce suivi, vingt ans après la fermeture de l'usine, des scanners décelaient quasiment toujours des maladies. Les déclarations faites, la sécurité sociale était bien obligée de reconnaître les maladies professionnelles. Puis ce fut ensuite la reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur² par le tribunal des Affaires de

² La Faute Inexcusable de l'employeur a été re-définie par la cour de Cassation, lors des arrêts "amiante" du 28 février 2002. Les juges ont considéré que la faute inexcusable de l'employeur était constituée quand l'employeur connaissait ou aurait dû connaître le risque, n'a pas pris les précautions qui s'imposaient, l'obligation de sécurité étant une obligation "de résultat" (Jean-Paul Teissonnière, Faute inexcusable de l'employeur : l'indemnisation des salariés, *Semaine Sociale*

Sécurité sociale, qui permettaient une indemnisation des victimes et caractérisait en même temps la faute d'une exceptionnelle gravité commise par l'employeur. Mais l'employeur s'étant envolé, c'est la collectivité qui payait la facture. Un scandale de plus. Ainsi, depuis 1995, les anciens salariés d'Amisol sont convoqués tous les deux ans pour suivre l'évolution de leur santé et de l'amiante. Une consultation, un examen clinique, une exploration fonctionnelle et un scanner voilà les examens qui leur sont faits. Voilà ce qu'est le suivi.

Qu'avons-nous observé ? Outre l'accès aux droits de la reconnaissance des maladies professionnelles, un autre volet de ce suivi doit être souligné. Nous sommes absolument sûrs que le vécu des victimes est complètement différent, avec ou sans suivi organisé. Être dans un collectif ça change tout. Etre suivi pour les conséquences des fautes de son employeur, de la société, c'est la démarche que l'on défend. Cela ne rend pas la santé, mais ça peut l'améliorer en permettant aux victimes de trouver une force qu'elles n'auraient pas seules. Ainsi dans ce suivi, ce n'est pas Madame X devant le médecin « un tel » mais c'est un membre du groupe. C'est l'association (le CAPER) qui est le référent des médecins qui assurent les actes. C'est elle qui s'adresse à eux et entretient des contacts. C'est l'association qui, en cas de plainte des victimes ou de difficultés particulières intervient, c'est l'association qui, par exemple, quand un interne nouveau arrive dans le service de médecine du travail, le rencontre pour lui expliquer ce que représentait Amisol et pourquoi ce suivi. Le parcours est ainsi sécurisé et le poids du groupe solidaire accompagne chacun. Cela met chacun dans une autre situation, qui permet de parler un peu plus facilement, y compris du pire. Quarante-quatre ans après la fermeture de l'usine, les Amisol qui sont encore là sont très très majoritairement engagés dans l'association, plutôt heureux/ses de se retrouver et d'entretenir cette combativité formidable.

Il y a des moments douloureux, très douloureux même, bien sûr, mais les partager les allège, et ce n'est pas le quotidien non plus. Beaucoup d'entre nous pensent, disent qu'Amisol et l'amiante nous ont pris quelque chose d'énorme et d'intime : la santé, voire la vie. Et si ça tourne mal, on sait qui nous aura volé la vie. En aucun cas nous ne pouvons pas les laisser nous voler la mort, en nous culpabilisant, et en nous rendant responsables de ce qui nous arrive. Parce qu'il faut encore et encore s'indigner qu'ils restent des médecins qui préfèrent accuser le tabac de préférence à l'amiante. On entend toujours de soi-disant experts affirmer que le suivi des salariés exposés à l'amiante est inutile, voire nuisible à ceux-ci. Le professeur Dautzenberg va même jusqu'à écrire que le suivi est plus toxique que l'amiante. Il générerait et entretiendrait l'angoisse des victimes. La maladie elle-même ne serait pas très grave mais c'est le processus de suivi qui aggraverait les

choses. Ainsi, selon ce raisonnement infâme, ignorer éviterait de déprimer. « Pas de suivi, pas de maladie », c'est un médecin qui dit ça.

Nous défendons une toute autre logique qui repose sur cette idée première, simple, mais fondamentale : chaque personne a le droit de savoir pour elle, pour les siens, c'est sa vie, sa santé ; chaque personne peut décider, à condition que l'information qui lui est donnée soit correcte.

L'empoisonnement des travailleurs est un désastre collectif qui se situe dans le cadre du travail régi par le contrat de travail. Les maladies, les morts qui en découlent doivent être traitées dans cet esprit, dans ce rapport-là. Au risque de vous choquer, je m'en excuse par avance. Je ne voudrais surtout pas qu'en sortant de l'hôpital, une victime de l'amiante ayant appris le pire diagnostic puisse se dire : « Mais qu'est-ce-que j'ai fait au bon Dieu éventuellement, pour mériter un tel châtement? ». Notre lutte est aussi contre ces idées-là. On préfère qu'il ou elle se dise « Système pourri, tu m'auras tout volé, mais je n'ai pas dit mon dernier mot ». Dans ces moments-là, la colère, même pensée ou exprimée isolément, est un acte de résistance utile.

On a suivi toutes ces années près de 300 personnes. D'Amisol, bien sûr, et d'autres qui nous ont rejoints : Michelin, la métallurgie, les ascenseurs, le bâtiment, l'hôpital (le CHU de Clermont est floqué à l'amiante), etc.... Des collectifs militants sont nés autour de nous dans la région, à Issoire dans la métallurgie, aux aciéries des Ancizes, autour des victimes de cancer du rein de la chimie (Adisseo à Commentry), chez les travailleurs victimes de contamination radioactive dans l'entreprise Orange (ex-FranceTélécom). Toutes ces mobilisations à propos des risques que l'on impose aux travailleurs entraînent des actions qui évitent peut-être le pire mais il y a encore tellement à faire. Et le poids du chômage pèse terriblement en négatif sur ces luttes. Il reste quand même que des choses ont bougé, bougent.

Une revendication qui se heurte à un mur : nous demandons depuis le début de notre combat la création d'un centre de suivi post professionnel et post exposition, ouvert à tous, accessible, simple, un lieu visible et lisible pour que la question des maladies professionnelles, des cancers professionnels, ne soit plus une question d'initiés. Nous avons posé ce problème en prenant en référence le dépistage du cancer du sein, du cancer colorectal, de la vaccination de la grippe, organisés de façon permanente et totalement gratuits. Ces dispositifs font la preuve que quand la société veut informer, s'engager, elle a les moyens de le faire parfaitement. La sécurité sociale peut informer facilement. On nous tarabuste qu'il faut manger 5 fruits et légumes par exemple, mais on ne nous parle jamais des maladies professionnelles, ni même d'ailleurs des pesticides présents dans ces fruits et légumes. Des spots télévisés, des articles de presse pourraient parfaitement être

consacrés à ce sujet. C'est possible, matériellement, tout à fait possible, mais c'est toujours le refus. Les cancers professionnels sont et doivent impérativement rester invisibles. Ne soyons pas dupes. Faire reconnaître un cancer en maladie professionnelle est en soi un acte accusateur. On voudrait nous faire croire que les cancers relèvent de la faute à « pas de chance ». Un article prétendument scientifique affirmait d'ailleurs que le cancer relève d'une sorte de loterie. On nous inculque que cela est lié essentiellement au comportement personnel, voire aux gènes. Il faudrait donc seulement en dépister certains, les traiter, organiser des actions de sensibilisation bien ciblées, donner aux collectes, prendre une bonne mutuelle, etc. On est là dans une sorte de climat malsain, qui ne risque pas de faire diminuer les maladies, et qui permet à la société d'en produire de plus en plus. Les cancers professionnels portent en eux, avec leur origine, une signature. Ils sont la signature du travail, de l'entreprise, de l'employeur. Ils impliquent donc légalement : déclaration, reconnaissance, réparation par l'indemnisation. Ces cancers-là, déclarés, reconnus, indemnisés, sont alors comptés. Leur nombre brise leur invisibilité. Leur chiffre devient dénonciation et réclame la prévention. Le chiffre est un fait social, une donnée politique. C'est la leçon d'Amisol pour nous. La prévention représente un coût, mais c'est surtout une économie pour la collectivité. Et au delà même du coût, avant tout, la prévention est un acte obligatoire si l'on respecte la vie des autres, évidemment. La réparation des maladies professionnelles coûte aussi mais c'est le plus souvent la collectivement qui règle la note. La maladie et les traitements coûtent d'abord cruellement aux malades, et à la sécu, mais rapportent énormément aux labos, aux firmes et aux trusts pharmaceutiques, au circuit médical dans son ensemble. Ainsi on continue à détruire la santé des travailleurs, des populations, l'équilibre de la planète, la nature, et tout ce qui entrave le fameux marché. Il y a donc d'énormes raisons de fonds, d'énormes raisons de fric, pour empêcher que les cancers professionnels soient dépistés, reconnus, et que la prévention devienne la priorité. C'est de cet ordre-là. Et c'est à cet ordre-là qu'on s'affronte. On reste mobilisés pour que ce centre de suivi voit le jour. Peut-être faudra-t-il qu'on invente une association originale pour le faire naître. À suivre donc.

J'ai plusieurs fois cité Henri Pézerat. Ce sont son immense engagement, ses connaissances scientifiques et humaines rares, qui ont joué le rôle essentiel dans notre lutte contre l'amiante. Il disait comme une banalité – mais cette phrase dit tout - : « **La science, si elle ne sert pas à améliorer la condition humaine, à quoi sert-elle ?** », quand des publications scientifiques ne servent qu'à donner de la notoriété, des titres et du pouvoir à quelques-uns, à garnir des étagères. Parce que dans l'affaire de l'amiante tout était connu depuis des décennies et rien ne se passait, il

est donc vérifié que quand les victimes restent ignorées, parce qu'ignorantes, tout peut continuer. Le savoir entre quelques mains, dans quelques livres, ne suffit pas à changer quoi que ce soit. C'est la leçon pour nous de l'affaire de l'amiante.

Je vous donne quelques informations à propos du procès pénal. On a déposé une plainte dans les années 96. En 99 le PDG a été mis en examen et une récente décision de la Cour de cassation vient de le blanchir. Vous pourrez lire le communiqué du CAPER après cette décision. Il résume notre état d'esprit.